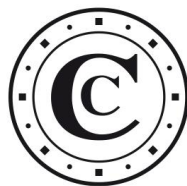


Cour des comptes



RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS,
ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS

LES COLLECTES
DE GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
LIÉES À LA CRISE SANITAIRE
Exercices 2020 à 2021

Enquête auprès d'organismes bénéficiant de dons

Novembre 2022

RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS, ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS

**Réponses reçues
à la date de la publication (28/11/2022)**

| | |
|---|---|
| Réponse du président de la Croix-rouge française..... | 4 |
| Réponse du président de la Fondation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)..... | 4 |
| Réponse du président de la Fondation de France – Ambassadeur de France | 6 |
| Réponse de la présidente de la Fondation des Hôpitaux..... | 6 |
| Réponse du président de l'Institut Pasteur | 7 |

RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Le rapport ne comprend plus d'annexes, la prise en compte de nos commentaires sur cette partie n'a donc pas pu être vérifiée. Les autres remarques que nous vous avons adressées concernant le relevé d'observations provisoires ont bien été prises en compte.

Vous trouverez ci-dessous notre retour concernant les deux recommandations formulées dans le rapport :

Recommandation n°1 : procéder à une évaluation complète des contributions volontaires en nature conformément au nouveau règlement comptable en vigueur.

La Croix Rouge française dispose d'une procédure de recensement des contributions volontaires en nature. Elle bénéficie principalement de bénévolat (272 M€ sur 297 M€ en 2020). Le recensement du bénévolat est facilité par nos outils internes IMPACT et PEGASS où nos bénévoles s'inscrivent pour participer à nos différentes missions.

Pour les autres types de Contributions volontaires en nature (CNV), leur valorisation est faite sur la base de la remontée d'informations du réseau aux équipes de la Direction financière.

Projet de recommandation n° 2 : établir avant la fin du premier semestre 2023 un bilan exhaustif et global, par grand type d'actions, de l'utilisation des fonds collectés dans le cadre de la crise sanitaire.

Le rapport des actions de la Croix Rouge française réalisées dans le cadre de la collecte a déjà été communiqué aux donateurs avec les informations liées à l'emploi des fonds et la réalisation des actions.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE LA FONDATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP)

Je vous remercie d'avoir transmis le 10 octobre 2022 à Monsieur le professeur Gabriel Steg, en sa qualité de Président par intérim de la Fondation depuis le 1^{er} juillet 2022, des extraits du projet de rapport intitulé Les collectes de générosité du public liées à la crise sanitaire – Exercices 2020 à 2021, pour ce qui concerne la Fondation de l'AP-HP.

Ayant été élu président de la Fondation le 16 septembre 2022, je vous adresse les observations que ce rapport appelle de ma part.

Chapitre III/I.B.2.b sur le financement d'actions sur le plus long terme à destination des soignants, et notamment la contribution de la Fondation de l'AP-HP au financement de la promotion professionnelle des professionnels paramédicaux.

- *Il est écrit que : « Cette initiative soulève la question de la limite qui doit être respectée entre des dépenses d'urgence des hôpitaux susceptibles d'être légitimement prises en charge par la générosité du public, et des dépenses de structure qui doivent continuer à relever avant tout de l'État ».*

La Fondation de l'AP-HP tient à préciser qu'elle est vigilante à ne pas se substituer aux financements publics, mais à intervenir là où les financements publics sont difficilement mobilisables ou dans des délais longs.

- *Le soutien à cette action a, de plus, été décidé en réponse au souhait du grand donateur « de s'investir dans des actions de long terme » comme la Cour le rappelle en préambule de la section.*

La Fondation de l'AP-HP souhaite rappeler que ce soutien à la promotion professionnelle financée par l'AP-HP a bien été apporté en complément des efforts déjà fournis par l'AP-HP.

Comme le souligne le rapport de la Cour en ce même paragraphe, « ce soutien pour former aux métiers d'infirmiers, pendant trois ans, vient compléter les efforts réalisés par l'AP-HP dans ce domaine pour renforcer son attractivité et fidéliser ses personnels. En effet, en 2018, sont recensées 82 promotions professionnelles pour devenir infirmier, 155 en 2019, et un saut quantitatif est franchi en 2020 avec 311 promotions professionnelles, dont 51 financées par le grand donateur. »

La Fondation a ainsi financé en 2020 51 promotions professionnelles pour devenir infirmier en plus des 260 financés par l'AP-HP (contre 155 en 2019, + 68 0/0), la part AP-HP représentant 84,6% du total.

En réponse aux recommandations formulées dans ce rapport, je vous confirme que la Fondation de l'AP-HP s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder à l'évaluation des contributions volontaires en nature conforme au nouveau règlement comptable en vigueur pour les quelques dons en nature qu'elle a reçus depuis 2020.

La Fondation de l'AP-HP prévoit également d'établir un bilan exhaustif et global, par grand type d'actions, de l'utilisation des fonds collectés dans le cadre de la crise sanitaire, avant la fin du premier semestre 2023.

**RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE LA FONDATION DE FRANCE –
AMBASSADEUR DE FRANCE**

Le contrôle effectué par la Cour a permis de mettre en évidence la générosité exceptionnelle qui s'est manifestée dans notre pays pendant la crise sanitaire, et aussi d'illustrer concrètement la réactivité et l'efficacité de la philanthropie et de ses acteurs, qui ont pleinement joué leur rôle au service de l'intérêt général dans cette période si particulière.

Pour ce qui la concerne directement, la Fondation de France se félicite d'avoir réussi à remplir pleinement sa mission dans les conditions inédites du confinement généralisé. Elle note avec satisfaction que la Cour a plus particulièrement relevé la solidité des procédures d'attributions de subventions de la Fondation de France, en dépit du contexte et de la volumétrie des demandes traitées, et qu'elle a en outre salué la capacité d'adaptation de la Fondation de France pour identifier les priorités, définir les actions à soutenir, mettre en place de nouvelles modalités d'intervention et assurer le suivi de la bonne utilisation des fonds confiés par les donateurs.

La Cour a également salué le soin apporté par la Fondation de France à l'information des donateurs, par l'envoi de nombreux courriels de restitution de l'opération entre avril 2020 et avril 2021. Elle a relevé avec faveur la « réalisation de deux bilans très complets à six mois et un an » de l'opération Tous unis contre le virus, qui témoignent de l'attention constante que la Fondation de France porte à cette exigence d'information, cruciale pour honorer la confiance de ses donateurs.

La Fondation de France s'emploiera, comme elle l'avait elle-même initialement prévu, à établir un bilan exhaustif des actions menées grâce à la générosité des donateurs, avant la fin du premier semestre 2023.

**RÉPONSE DE LA PRÉSIDENTE DE LA FONDATION
DES HÔPITAUX**

Nous avons pris connaissance avec la plus grande attention de l'enquête que vous avez établie sur l'emploi des dons reçus par les grandes organisations caritatives durant la crise sanitaire du COVID.

Comme vous l'avez bien indiqué dans votre Rapport, cette période a correspondu pour la Fondation des Hôpitaux à un déploiement très exceptionnel de ses activités à moyen constant et au prix d'un engagement fort de ses équipes.

Cette période a correspondu pour la Fondation des Hôpitaux à un déploiement très exceptionnel de ses activités à moyen constant et au prix d'un engagement fort de ses équipes.

Cette mission n'est pas terminée. La Fondation des Hôpitaux est très engagée sur des projets structurants au sein des établissements de soin comme les espaces soignants ou comme la prise en charge des problèmes de santé mentale des enfants et des adolescents.

Nous avons pris bonne note des recommandations formulées par la Cour, que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre.

Nous vous assurons de notre engagement à poursuivre le travail sur les points non encore aboutis, pour établir un bilan exhaustif d'ici la fin du premier semestre 2023.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE L'INSTITUT PASTEUR

L'Institut Pasteur salue la qualité de l'enquête menée par la Cour des comptes au sujet des collectes de générosité du public liées à la crise sanitaire de la covid 19 (exercices 2020 à 2021).

Fondation privée reconnue d'utilité publique, l'Institut Pasteur est un centre de recherche biomédicale spécialisé dans la biologie du vivant et notamment dans la lutte contre les maladies infectieuses émergentes.

L'Institut Pasteur s'est pleinement mobilisé dans la réponse à la pandémie de la Covid-19, dès le mois de janvier 2020. Plus de 500 scientifiques de l'Institut Pasteur ont contribué à faire avancer nos connaissances sur le SARS-CoV-2 et la Covid-19, à développer des solutions diagnostiques, vaccinales et thérapeutiques, et à protéger les populations grâce à leurs expertises en épidémiologie et en modélisation mathématique.

L'Institut Pasteur a ainsi contribué à des avancées utiles en matière de recherche et innovation, de mobilisation internationale via le Pasteur Network (33 membres répartis dans 25 pays) et d'information du public et de conseil au Gouvernement.

Au 1^{er} novembre 2022, l'impact de la recherche menée à l'Institut Pasteur se mesure au travers de plus de 450 publications scientifiques liées au SARS-CoV-2 et/ou à la covid 19, 112 contrats de transfert de technologie, 25 inventions protégées par brevet, une start-up créée (Spiklmm).

Une synthèse de la mobilisation et de l'impact de l'Institut Pasteur dans la réponse à la crise Covid-19 en 2020 et 2021 est disponible sur le site Internet de l'Institut Pasteur¹. Ces informations, présentées de façon claire et pédagogique, sont accessibles à tous.

L'Institut Pasteur souligne l'importance de la générosité de public dans la réponse à la pandémie de Covid-19. En effet, cette ressource a joué un rôle essentiel dans le soutien à la recherche dès les premières semaines de la crise sanitaire.

La générosité du public est une source de financement essentielle pour l'Institut Pasteur. Les dons, les legs et le mécénat représentent près d'un tiers des ressources de l'Institut Pasteur en 2021 (112,4 millions d'euros, sur un budget total de 354,4 millions d'euros en 2021). Les ressources liées à la philanthropie contribuent ainsi significativement au financement des missions sociales de l'Institut : la recherche, la santé publique, l'enseignement et le développement des applications de la recherche.

Alors que les besoins de financement pour couvrir les frais de fonctionnement (en hausse) et assurer les investissements augmentent plus rapidement que les financements publics pour la recherche, la générosité du public joue plus que jamais un rôle primordial. Elle permet à la fois d'assurer une grande réactivité dans la réponse aux crises et de financer des projets de recherche à plus long terme. Elle garantit également l'indépendance de la politique de recherche de l'Institut Pasteur au service de la santé humaine.

L'Institut Pasteur salue la mobilisation de ses partenaires de l'alliance « Tous unis contre le virus » et exprime sa profonde reconnaissance à l'ensemble des donateurs, légataires et mécènes qui soutiennent la recherche en santé.

¹<https://www.pasteur.fr/fr/sars-cov-2-covid-19-institut-pasteur/nos-recherches-sars-cov-2>